

Collecte exceptionnelle des pneus

Du Lundi 26 février au Dimanche 11 mars 2018



Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, Saint-Etienne Métropole organise une collecte exceptionnelle des pneus sur plusieurs déchèteries du territoire.

Tous les particuliers de Saint-Etienne Métropole pourront déposer leurs pneus usagés dans les déchèteries suivantes :

- Firminy
- Lorette
- Roche-la-Molière
- Saint-Etienne - Soleil
- Saint-Etienne - Chauvetière

Seuls les pneus entiers, déjantés et propres de voiture et de deux roues (à l'exception des vélos) seront acceptés. Ainsi, les pneus seront débarrassés de leur jante, non mélangés à d'autres déchets et non coupés. Ils ne doivent en aucun cas être souillés, par exemple par des huiles ou des acides de batteries et exempts de tous corps étrangers (gravats, métaux, terre)

Plus précisément, seront acceptés :

- Les pneus de véhicules automobiles de particuliers, déjantés, provenant de véhicules dits de tourisme, camionnettes, 4x4 tous terrains...
- Les pneus de véhicules 2 roues de particuliers, déjantés, provenant de motos, scooters, trials, cross, enduros...

En revanche, les types de pneus suivants seront refusés :

- Les pneus de véhicules légers provenant de professionnels,
- Les pneus de vélos
- Les pneus de poids lourds,
- Les pneus du BTP,
- Les pneus agricoles ou pneus issus de l'ensilage.

Plus d'informations sur le site internet

www.saint-etienne-metropole.fr

ou en appelant le

INFOS DÉCHETS

0 800 882 735

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE